

AVIS PUBLIC



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA 40-23

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

Le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 1^{er} août 2017, le règlement numéro RCA 40-23 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40).

Ce règlement a été certifié conforme par la Ville de Montréal, et est entré en vigueur le 10 août 2017.

Cet avis est publié dans l'édition du 15 août 2017 des hebdomadaires suivants : Le Flambeau de l'Est; Le Progrès de Saint Léonard; le Guide de Montréal-Nord et l'Informateur de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Ce règlement est disponible pour consultation à la mairie de l'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 15 août 2017.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Viviana Iturriaga

Date de parution : 15 août, Le Flambeau de l'Est, L'Informateur, Le Guide de Montréal-Nord, Le Progrès de Saint-Léonard